



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

HLM

Question écrite n° 101787

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les modalités de vote lors des élections des administrateurs locataires dans les organismes HLM. Trop souvent, il est constaté que les locataires électeurs reçoivent leurs bulletins de vote très peu de temps avant le jour du scrutin, après le jour du scrutin, voire même ne le reçoivent jamais. La réglementation prévoit pourtant que, huit jours au moins avant la date de l'élection, l'organisme adresse aux électeurs les bulletins de vote correspondant à chacune des listes de candidats. Afin d'améliorer le bon déroulement des opérations électorales et l'égalité entre les électeurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une réforme est envisagée afin d'augmenter le délai entre la réception des bulletins de vote et le jour du scrutin et de rendre le respect de ces délais plus contraignant pour l'organisme HLM chargé de faire parvenir ces bulletins aux locataires.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101787

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2182

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)